

## Fiche de poste : Chargé(e) de mission accès aux soins

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Grand Saumurois est une association de loi 1901 créée par les professionnels de santé. Elle a pour objet d'améliorer la prise en charge des patients dans un souci de continuité, de cohérence, de qualité et de sécurité, par une meilleure coordination des acteurs qui la composent, au service de parcours de santé structurés, afin de répondre aux besoins de santé de la population locale.

**Dans le cadre du développement de ses projets, la CPTS du Grand Saumurois recherche un.e chargé.e de missions accès aux soins.**

### IDENTIFICATION DU POSTE

<b>INTITULE DU POSTE</b>	Chargé.e de mission accès aux soins
<b>NATURE DU POSTE</b>	Gestion de projets/Administratif
<b>CARACTERISTIQUES DU POSTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nature du contrat</b> : Emploi à contrat à durée déterminée (CDD) 12 mois renouvelable – recrutement par Groupement d'Employeurs Inter-URPS des Pays de la Loire</li> <li>• <b>Durée du travail-Horaire</b> : Temps plein forfait jour</li> <li>• <b>Lieu de travail</b> : Poste basé dans les locaux de la CPTS au 5 quai comte Lair à Saumur. Télétravail possible.</li> <li>• <b>Rémunération</b> : 2 500 € bruts mensuels</li> <li>• <b>Particularités</b> : Déplacement sur le territoire de la CPTS et en dehors (remboursement des frais kilométriques). Disponibilité en soirée (délai de prévenance de 15 jours) <b>Permis B et véhicule personnel indispensable.</b></li> </ul>

### PRESENTATION DU SERVICE

<b>MISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSOCIATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'organisation et à la pérennisation de l'accès aux soins.</li> <li>• Participer et mettre en œuvre la prévention sanitaire de la population sur le territoire*.</li> <li>• Participer et mettre en œuvre l'organisation de l'aménagement sanitaire et social sur le territoire*.</li> <li>• Projeter et mettre en œuvre des actions de santé publique adaptées au territoire*.</li> <li>• Adapter, contribuer et mettre en œuvre la formation des professionnels de santé du territoire selon les résultats des besoins étudiés et/ou recensés.</li> </ul>
<b>COMPOSITION DE L'ÉQUIPE</b>	Professionnels de santé : bureau, CA, adhérents Un/e coordinateur/trice, un/e chargé/e de communication Un référent RH, sur nomination du président de l'association
<b>POSITIONNEMENT DU SALARIÉ DANS L'ORGANIGRAMME DU SERVICE</b>	<p>Positionnement hiérarchique : Le ou la chargé.e de missions exercera ses fonctions selon les directives du conseil d'administration de l'association « CPTS du Grand Saumurois » et dépendra administrativement du groupement d'employeur.</p> <p>Positionnement fonctionnel : L'organisation du travail et les missions du salarié sont définies par le Bureau de la CPTS auquel il rend compte dans le</p>

	cadre de la convention de mise à disposition entre le groupement d'employeurs et la CPTS.
--	---

## PRESENTATION DU POSTE

<b>ACTION PRINCIPALE</b>	Le chargé.e de mission participe à la définition de la mise en œuvre du projet de santé de la CPTS. Il réalise en étroite collaboration avec le/a coordinateur/trice l'ensemble des activités liées à la <b>mission accès aux soins</b> et peut être amené à leur mise en œuvre en binôme avec un référent de projet (un professionnel de santé). Il est sous la responsabilité du Président et des membres du Bureau de la CPTS.
<b>ACTIONS</b>	<p><b>Action 1 : Participer à la mise en œuvre du projet de santé dans le cadre de l'ACI 1 accès aux soins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès à un médecin traitant : état des lieux des médecins du territoire (anticipation départs en retraite) ; élaborer une procédure de mise en relation des patients et des MT ; promouvoir les solutions de gain de temps médical...</li> <li>- Dynamiser la prise en charge des soins non programmés sur le territoire</li> <li>- Identifier les problématiques rencontrées sur le territoire et participer à la stratégie d'amélioration de l'offre de soins</li> <li>- Développer les partenariats en lien avec l'accès aux soins</li> <li>- Suivi et mise à jour des annuaires des professionnels de santé et de l'offre de soins sur le territoire</li> </ul> <p><b>Action 2 : Participer à la vie associative de la CPTS, en appui de la gouvernance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux réunions d'équipe et assurer un feedback sur ses activités dans un esprit collectif</li> <li>- Participer à la communication, aux activités de marketing, aux journées événementielles de la CPTS</li> <li>- Participer à l'élaboration du rapport d'activité annuel de la CPTS</li> <li>- Participer à la promotion de la CPTS auprès des professionnels de santé, des structures et partenaires du territoire</li> <li>- Suivi des adhérents de la CPTS</li> <li>- Il peut être amené à représenter la CPTS, ou accompagner le/a coordinateur/trice de la CPTS, dans les instances institutionnelles, territoriales (ARS, CPAM, DAC, GHT, inter-CPTS et autres)</li> <li>- Assurer des reportings réguliers auprès du/de la coordinateur/trice de CPTS sur ses activités</li> </ul> <p><b>Action 3 : Participer à l'Accueil</b></p> <p>Participe à l'accueil présentiel et téléphonique des professionnels de santé et des partenaires. Être en capacité d'informer, d'orienter tout public.</p>

## COMPETENCES REQUISES POUR LE POSTE

<b>LES SAVOIRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances en gestion de projet : techniques de planification, de pilotage et d'évaluation</li> <li>• Organisation du système de santé, politiques et acteurs de santé</li> <li>• Fonctionnement et problématiques des professionnels de santé</li> <li>• Maîtrise des principes de fonctionnement de l'exercice pluri-professionnel coordonné</li> </ul>
<b>LES SAVOIR-FAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des outils internet et suite bureautique</li> <li>• Maîtrise des réseaux sociaux et des nouveaux systèmes d'information et de communication</li> <li>• Organiser et prioriser son travail en autonomie</li> <li>• Qualité rédactionnelle (maîtrise de l'orthographe), de reporting, d'analyse et de synthèse</li> <li>• Animer des réunions et groupes de travail</li> <li>• Capacité à mettre en relation des professionnels</li> <li>• Travailler en équipe pluriprofessionnelle</li> </ul>
<b>LES SAVOIR-ETRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aisance relationnelle</li> <li>• Capacité à s'adapter à différents interlocuteurs</li> <li>• Capacité d'analyse et de synthèse, force de proposition</li> <li>• Esprit du travail en collaboration et en partenariat</li> <li>• Rigueur et organisation</li> <li>• Capacité d'initiative et autonomie</li> <li>• Pédagogie, diplomatie</li> </ul>
<b>Contact</b>	<p>Merci d'envoyer votre CV et votre lettre de motivation par mail à : <a href="mailto:ge.contact@interurps-pdl.org">ge.contact@interurps-pdl.org</a> ou par voie postale à            GE INTERURPS-PL            Bâtiment C2-13 rue de la Loire-44230 St Sébastien sur Loire            Date limite de candidature :</p>

\*Territoire de la CPTS du Grand Saumurois

Les limites géographiques de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sont définies par le Conseil d'Administration.

Dans le cas présent, la Communauté comprend le territoire des 45 communes suivantes : ALLONNES, ANTOIGNE, ARTANNES SUR THOUET, BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX<sup>1</sup>, BLOU, BRAIN-SUR-ALONNES, LA BREILLE-LES-PINS, BROSSAY, CIZAY-LA-MADELEINE, LE COUDRAY-MACOURARD, COURCHAMPS, COURLEON, DENEZE-SOUS-DOUE, DISTRE, DOUE-EN-ANJOU<sup>2</sup>, EPIEDS, FONTEVRAUD-L'ABBAYE, GENNES-VAL DE LOIRE<sup>3</sup>, LA LANDE-CHASLES, LONGUE-JUMELLES, LOURESSE-ROCHEMENIER, MONTREUIL-BELLAY, MONTSOREAU, MOULIHERNE, NEUILLE, PARNAY, LE PUY-NOTRE-DAME, ROU-MARSON, SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES, SAINT-JUSTE-SUR-DIVE, SAINT- MACAIRE-DU-BOIS, SAINT-PHILIBERT-DU-PEUPLE, SAUMUR<sup>4</sup>, SOUZAY-CHAMIGNY, TUFFALUN, TURQUANT, LES ULMES, VARENNES-SUR-LOIRE, VARRAINS, VAULDENAY, VERNANTES, VERNOIL-LE-FOURRIER, VERRIE, VILLEBERNIER, VIVY.

Toutefois, l'aire d'influence de la Communauté n'est pas soumise aux strictes limites administratives pour éviter l'effet frontière avec d'autres Communautés Professionnelles Territoriales de Santé. Les professionnels de santé des communes limitrophes du territoire de la CPTS du Grand Saumurois peuvent demander leur adhésion à l'Association qui sera soumise à approbation du Conseil d'Administration.

1 Communes déléguées : BREZE, CHACE, SAINT-CYR-EN-BOURG



2 Communes déléguées : BRIGNE, COURSON-SUR-LAYON, DOUE-LA-FONTAINE, FORGES, MEIGNE, MONTFORT, SAINT-GEORGES-SUR-LAYON, LES VERCHERS-SUR-LAYON

3 Communes déléguées : CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT, GREZILLE, SAINT-GEORGE-DES-SEPT-VOIES, LE THOUREIL, SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE, LES ROSIERS-SUR-LOIRE, GENNES

4 Communes déléguées : BAGNEUX, DAMPIERRE-SUR-LOIRE, SAINT-HILAIRE-SAINTE-FLORENT, SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES